



CAPD 16 mars 2015 : les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rendent compte.

Déclaration préalable du SNUipp-Fsu concernant l'action de grève du 9 avril prochain et en rappeler les raisons légitimes: conditions de travail, salaire, postes...

Nous avons également dénoncé l'annulation de certains stages de FC (stages T1 en partie, stage "S'opposer coopérer et gestion des conflits en Cycle 2 et 3" dues aux problématiques récurrentes de remplacement.

A l'ordre du jour de la CAPD :

1) Positions administratives : demandes de disponibilité, congé parental, réintégration, détachement.

Toutes les demandes ont été acceptées par l'IA.

Nous avons clairement redit que nous nous opposerions à tout refus de la part de l'administration. Certaines demandes dites « pour convenances personnelles » peuvent cacher parfois des situations difficiles, médicales ou constituer une démarche pour des projets personnels importants, pour des projets de mobilité, de reconversion,...

De plus les très mauvais résultats des permutations obligent parfois les collègues à des choix contraints.

Pour le SNUipp-Fsu, ce n'est pas aux personnels d'assumer le mauvais calibrage ministériel en termes de balance postes/personnels, accentué par une dotation allouée pour faire la rentrée largement insuffisante pour le département (59 postes pour l'Académie de Nice (Var + Alpes-Maritimes) contre 100 l'an dernier ! Pour mémoire 63 postes l'an dernier rien que pour le 06 !)

Nous avons mis en avant également le nombre quasi similaire des demandes de position administratives globalement par rapport à l'an dernier (187 à ce jour contre 183 en 2014).

Le SNUipp a vérifié en amont les documents fournis par l'IA en lien notamment avec les doubles des collègues.

Suite à nos interventions répétées (lors d'audiences ou en Capd), l'IA a accepté l'ensemble des demandes.

Le SNUipp a prévenu l'ensemble des collègues.

2) départs en formation CAPASH.

En préalable, les élus du SNUipp-FSU ont vivement protesté contre le fait que la réunion académique qui devrait se réunir en amont de cette CAPD (pour traiter des formations à ouvrir et de leur lieu d'implantation entre le Var et le 06) ne se soit encore pas tenue cette année (4ème année consécutive), ce qui a eu pour conséquence une circulaire encore une fois incomplète puisqu'elle n'indique pas par exemple les lieux de stage pour les différentes formations.

Nous avons appris de façon officielle en séance (l'IA nous l'avait laissé entendre lors d'une audience récente avec le SNUipp) que, par convention Rectorat / ESPE, les formations ASH de l'Académie (options D, E et F) **se dérouleront désormais uniquement à l'ESPE**

de Draguignan ! Le SNUipp-FSU regrette fortement cette décision. Nous avons de plus indiqué qu'il était tout à fait anormal que les stagiaires le découvrent à la dernière minute, après avoir déposé leur candidature. Devant nos protestations, l'administration s'est engagée à contacter chacun des collègues retenus pour savoir s'il maintenait ou non son départ dans ces conditions.

18 candidats seulement cette année pour des formations ASH : en un peu plus de 10 ans, ce nombre aura chuté de plus des ¾ !

Le SNUipp-FSU s'est assuré de la transparence des opérations et, au vu des postes vacants que nous avons répertoriés (voir la liste à venir sur notre site) et du nombre de candidats dans le département, **nous avons demandé à l'IA** d'accorder tous les départs possibles selon les options : 1 en B, 1 en C, la totalité des départs en D soit 10, les 5 départs possibles en E, et le seul départ possible en F (en fonction des éventuels candidats du Var).

La répartition des départs en formation pour les différentes options du CAPA-SH, arrêtée par l'IA, est la suivante :

Option A : 1 poste vacant / pas de candidat : pas de départ

Option B : 1 poste vacant / 1 candidature : 1 départ en formation

Option C : 2 postes vacants / 3 candidatures : pas de départ, l'IA invoque le coût des formations éloignées...

Option D : 29 postes vacants / 10 candidatures : 10 départs en formation

Option E : 7 postes vacants / 5 candidatures : pas de départ, l'IA invoque 5 collègues inscrits en candidat libre...

Option F : 5 postes vacants / 1 candidature : pas de départ, l'IA se montre incapable de décrire les besoins / candidats du Var, puisque cette formation est inter-académique...

Option G : pas de poste vacant : pas de départ



3) Règlement intérieur CAPD

Il était à réactualiser suite aux résultats des dernières élections professionnelles de décembre 2014. Le SNUipp-Fsu avait fourni en amont plusieurs remarques et contributions qui avaient été étudiées lors de la dernière Capd. Certains points n'avaient pas été tranchés par l'IA et devaient l'être à cette Capd de mars.

En suspens : demande du SNUipp-Fsu de rajouter, en questions diverses, l'étude possible des « situations collectives » (et pas seulement celles d'ordre individuel) comme cela était le cas jusqu'à présent sans qu'aucun IA ne cherche à l'interdire.

Réponse IA : accord pour que cet usage départemental perdure.

En suspens : possibilité pour toutes les organisations syndicales de poser des questions diverses (les textes prévoient en effet qu'il faut être majoritaire pour cela, les autres organisations syndicales devant demander l'« autorisation » à l'organisation majoritaire). Au SNUipp-fsu, même si désaccords, la parole d'expression est libre et ne saurait être limitée. Là encore, cela n'a jamais été le cas dans le département...

Réponse IA : accord pour que cet usage départemental perdure.

En suspens : demande du SNUipp-Fsu d'être 4 lors des groupes de travail à l'IA au lieu

de 3 actuellement et ce, pour tenir compte des résultats des dernières élections professionnelles qui ont placé le SNUipp-Fsu 06 (très largement en tête (7 élu(e)s sur 10) avec 60% des suffrages).

Réponse IA : accord de l'IA.

4) Règles du Mouvement intra-départemental 2015

Deux groupes de travail se sont réunis dernièrement à l'IA relatifs aux règles du mouvement 2015. Le SNUipp-FSU avait fourni en amont une importante contribution. Certains points ont été adoptés mais certaines propositions de l'IA sont pour nous inacceptables et plusieurs points n'avaient pas été tranchés suite à désaccord lors des groupes de travail.



(http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Regles_mouvement_2015_docs_SNUIPP.pdf)

BAREME

Demandes du SNUipp en suspens :

- **Prise en compte des périodes de CPN** dans le calcul de l'AGS comme le prévoient les textes (CPN depuis le 1er octobre 2012). Accord de l'IA dans l'attente d'un logiciel ministériel. Le SNUipp a demandé à nouveau que si logiciel ministériel il n'y avait pas, les périodes de CPN soient rajoutées « à la main » par les services de l'IA, lors de la vérification des barème en groupe de travail afin que les textes soient appliqués.

Réponse IA : à ce jour toujours pas de logiciel; la "correction" manuelle par les services nécessite une trop grande charge de travail; à notre demande, l'IA va recontacter le Ministère. Nous relançons également au niveau national.

- **Demande du SNUipp-Fsu : Bonifications kilométriques: 2 pts > ou égal à 20 km; 3 pts > ou égal à 30 km; 4 pts > ou égal à 40 km** (afin de tenir compte des réalités départementales en matière de trafic routier qui ne résume pas toujours en termes de km)

Réponse IA : Accord de l'IA. Ces bonifications s'appliqueront donc dès ce mouvement.

Rappel: il faut au moins la moitié du service pour prétendre aux points d'éloignement. A notre demande, cela sera reformulé plus clairement dans la circulaire.

Rappel : à compter du mouvement 2015, pour les bonifications ASH, quelle que soit l'option du poste : 2, 4 ou 6 pts (seule exception : 3, 5 ou 7 pour BD ASH)

- **Demande du SNUipp-Fsu : distancier** pris en compte identique à celui utilisé pour le paiement des ISSR des remplaçants (« d'école à école » et non plus de limite de commune à commune).

Réponse IA : Refus IA, le logiciel ne le permet pas. Le distancier pris en compte reste basé sur l'application "Via Michelin" itinéraire le plus court.

- **Demande du SNUipp-Fsu : points ZEP** (bonification de 5 points si 3 ans d'exercice en continu en ZEP) maintenus pour tous les personnels qui exercent dans une école qui sort

du dispositif en 2015.

Réponse IA : Accord de l'IA jusqu'au mouvement 2018.

Rappel : à la demande du SNUipp, les points ZEP seront accordés pour les ZIL Rep + et une codification spécifique de ces postes sera prévue dans le mouvement afin de postuler sur ces postes de remplaçants en connaissance de cause.

MESURE de CARTE

Demande du SNUipp-Fsu : prendre en compte les postes fléchés en cas de Mcs si dernier arrivé dans l'école.

Refus IA

DIRECTION

Demandes du SNUipp- FSU en suspens :

- **Possibilité pour les directeurs de travailler à temps partiel** en les autorisant à minima à demander une délégation d'un an.

ACCORD de l'IA.

- Permettre à un titulaire maître formateur ou exerçant en UPE2A, sur poste fléché... dans l'école concernée de demander une direction.

Réponse IA : Refus.

Suite à notre demande : Direction et poste de CLIS: permettre au titulaire d'un poste de CLIS de postuler pour la direction de son école. Accord en groupe de travail préparatoire... mais remis en cause lors de la Capd. **Refus de l'IA** d'accéder à notre demande malgré une situation existante depuis 2 ans.

Rappel : suite à notre demande, rajout d'une bonification de 1 point pour 5 ans d'ancienneté dans la fonction (actuellement 2 points pour 10 ans). Accord de l'IA.

Rappel : suite à notre demande, possibilité de vœux géographiques portant sur les directions d'école. Accord de l'IA

VOEUX GEOGRAPHIQUES

Demandes du SNUipp : suppression des 3 vœux géographiques obligatoires.

Réponse IA : refus IA

Rappel : comme suite à notre demande, codes de vœux géographiques pour les maîtres G, E et SEGPA et postes d'UPE2A.



Comme indiqué dans la circulaire mouvement, l'IA souhaite annuler d'office le mouvement de tous les personnels n'ayant pas respecté les 3 vœux géographiques obligatoires. Refus du SNUipp qui demande que les situations soient étudiées en groupe de travail, en fonction des éléments fournis par les collègues et que les vœux omis soient rajoutés le cas échéant : pour exemple, beaucoup de collègues entrant par permutation informatisée n'ont pas les mêmes règles de mouvement dans leur ancien département et peuvent être induits en erreur ; de même des situations personnelles peuvent être mises en avant qui

peuvent justifier un oubli involontaire.

Réponse IA : un courrier spécifique sera adressé aux permutants pour les alerter sur cette obligation. **L'IA maintient cependant l'annulation du mouvement si les 3 voeux géographiques n'étaient pas faits.**

PERSONNELS EN DETACHEMENT DANS UN AUTRE CORPS CONDUISANT A TITULARISATION

Ce sont notamment les collègues qui sollicitent leur intégration dans le secondaire et qui ne savent pas s'ils seront ou non titularisés au moment du mouvement.

Demande du SNUipp : conservation du poste à TD pendant 2 ans comme cela était le cas auparavant du fait des nombreuses incertitudes et aléas de la situation de ces collègues (pour beaucoup c'est un peu le saut dans l' « inconnu »).

Refus de l'IA. Rappel: à compter de 2015, ces personnels doivent être interrogés par l'administration avant le mouvement pour connaître leurs intentions et le cas échéant leur faire perdre le poste à TD (à savoir s'ils souhaitent ou non rester dans le secondaire par exemple)... avant même de savoir s'ils sont ou non proposés à la titularisation dans leur nouveau corps !

MOUVEMENT TRS

Demande du SNUipp que le mouvement des TRS se fasse à l'issue du mouvement à TD sous forme informatisée avec décharges de direction regroupées entre elles, décharges de PEMF regroupées entre elles.

REFUS IA



Demande du SNUipp : Bonification de 5 points attribués aux TRS si les fractions occupées ne sont pas modifiées à hauteur de 75% et si les fractions sont mises en 1er vœu (participation obligatoire au mouvement des TRS). Refus IA.

Demande du SNUipp : Suppression des jumelages imposés et donc pas de regroupement à 75% imposé. Les TRS travaillant à 75% ou 50% postulent à leur barème, sans les bloquer sur leur choix du fait des regroupements imposés.

Accord de l'IA.

Demande du SNUipp : suivi de l'implantation des TRS Langues régionales.

Demande Situation des ZIL/BD à temps partiel: possibilité réelle de choix sur les fractions.

Demande du SNUipp : Calendrier: mieux anticiper la publication des postes pour les TRS (l'an dernier encore, les TRS ont dû faire leur choix pendant le WE (pas le temps de prendre contact avec les écoles en amont).

Demande, pour les élu(e)s du personnels, d'avoir des documents de travail en amont pour remarques et Nomination à entériner en CAPD. **Accord de l'IA.**

Refus de l'IA de prévoir une bonification spécifique au mouvement pour les Trs demandant un poste d'adjoint.

Du fait qu'il n'y ait plus aucun jumelage imposé, les collègues feront des vœux "écoles" dans l'ordre de leurs choix (l'IA publiera comme les années précédentes, les fractions disponibles dans chaque école) et le barème, y compris pour les collègues à temps partiel, sera respecté. L'IA imposera cependant que, si plusieurs quotités dans la même école, le collègue doit les prendre toutes, dans l'ordre de ses vœux et en fonction de son barème.

POSTES MATERNELLE – DE 3 ANS ET POSTES "plus de maîtres que de classes"

Demande du SNUipp : pas de profilage: postes proposés au TD pour tous les collègues. Etiquetage dès le mouvement pour informer les participants et que les équipes soient libres des projets et organisations internes soumises à l'IEN.

Refus de l'IA.

A noter que s'il y a de nouvelles créations cette année, il y aura un nouvel appel à candidature (les collègues actuellement sur le vivier pouvant postuler sans repasser l'entretien).

REPLACANTS ZIL / BD

Demande du SNUipp : Possibilité donnée aux remplaçants d'obtenir un temps partiel et de conserver leur poste de remplaçant.



REFUS de l'IA

L'an dernier, les BD ou ZIL qui ont sollicité un temps partiel de droit à 75%, ont été délégués sur des fractions de postes en fin de mouvement des TRS. Les temps partiels sur autorisation sont refusés aux remplaçants, hormis parfois les mi-temps annualisés.

Nouvelle décision de l'IA INAMISSIBLE ! : les BD/ZIL ayant sollicité un mi-temps de droit à l'année seront eux aussi tous délégués sur des fractions de poste.

En résumé, malgré notre opposition répétée, les remplaçants sollicitant un temps partiel de droit, quelle qu'en soit la quotité hebdomadaire (50 ou 75%), seront délégués sur des fractions de postes (participation au mouvement des Trs et affectation après les Trs sans tenir compte de leur ancienneté).

Malgré le REFUS du SNUipp pour qui les collègues remplaçants doivent pouvoir concilier leur temps partiels et leurs fonctions de ZIL / BD.

Pour rappel : le SNUipp a déposé un recours devant le Tribunal Administratif sur cette question, la procédure (longue!) est toujours en cours...

A noter aussi, que malgré nos demandes successives, l'IA a été dans l'incapacité de chiffrer le nombre de collègues concernés... Pour le SNUipp-Fsu, ils sont peu et le déficit de personnels et les problématiques de remplacement ne peuvent leur incomber !

TEMPS PARTIEL à 80%

Demande du SNUipp : modalité de 80% hebdomadaire pour tous les collègues mise en place dans le département. Le SNUipp a réitéré sa demande de voir mis en place dans le département la possibilité de travailler à 80% comme le prévoit la circulaire nationale. Il s'agit bien pour les collègues, suite à la mise en place des nouveaux rythmes, de « prétendre » à un « meilleur salaire » et non à des possibilités éventuelles de récupération en cas de dépassement des obligations de service.

Refus de l'IA au motif notamment de la réalité du département actuellement en déficit de personnels. Cela déséquilibrerait encore plus l'équilibre « postes/personnels ». Pour le SNUipp, ce n'est pas aux collègues d'assumer ce déficit de personnels et le manque de moyens qui touche fortement le département !

PES/ PFSE

Concernant les modalités de formation des Pfse: un nouveau groupe de travail prévu le 24 mars à l'IA pour définir les modalités de formation des Pfse, en Espe et dans les écoles, l'an prochain.

Rappel : à notre demande, prise en compte de l'AGS pour ceux qui ont été admis sur liste complémentaire et qui seront PFSE l'an prochain.

PEMF Demandes du SNUipp : Définir en amont des règles claires pour désigner les PEMF temporaires afin qu'elles soient connues de tous. Les indiquer clairement dans la circulaire.

Réponse IA : le choix des MAT est fonction des besoins de l'institution et des postes réservés aux PFSE.

MOUVEMENT PROVISOIRE et CALENDRIER

Demandes du SNUipp :

Revenir à la réouverture du serveur pour saisie des vœux avec publication des postes vacants. Refus IA car calendrier trop contraint.

Avancer le calendrier du mouvement à titre provisoire et la CAPD prévue veille de sortie des classes.

Réponse IA : difficulté pour trouver une autre date du fait aussi des calendriers imposés.
A suivre faisabilité

A noter que l'IA a prévu de revoir la fiche d'extension de vœux pour le mouvement provisoire mais, à notre demande, il sera toujours possible de joindre tout courrier pour expliquer ses choix et priorités.



RAPPEL / Calendrier prévisionnel / MOUVEMENT 2015

Vendredi 3 avril: CTSD 1er degré (ouvertures/fermetures)

Mardi 7 avril: CDEN (mesures de carte scolaire)

Jeudi 16 avril: Ouverture du serveur

Dimanche 26 avril: Fermeture du serveur.

Jeudi 30 avril: envoi des accusés de réception mouvement aux collègues

Jeudi 7 mai: date limite de renvoi à l'IA des accusés de réception mouvement

Du 11 au 15 mai: Groupes de travail sur la vérification des barèmes et les priorités

Mercredi 27 mai: CAPD mouvement à titre définitif (+ congés de formation professionnelle, liste d'aptitude PE, temps partiels)

A compter du 10 juin: circulaire Trs + mouvement Trs

19 juin: Pré affectation TRS en circonscriptions

Du Jeudi 25 juin au mardi 30 juin: Groupes de travail sur les affectations à Titre Provisoire

Jeudi 2 juillet: CAPD mouvement à Titre Provisoire (+ accès à la hors-classe)

QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR LE SNUipp-FSU

1) Résultats des permutations informatisés et demandes d'inéats/exéats.



Le SNUipp-Fsu a rappelé les résultats à nouveau très décevants des permutations au niveau national. Malgré les promesses d'améliorer la mobilité des personnels, notamment en ce qui concerne le rapprochement de conjoint, les chiffres sont malheureusement éloquents et poursuivent leur chute !

21,67% de satisfaction (23,09% en 2014), 39,58%(43,01%) en ce qui concerne le rapprochement de conjoint !

Beaucoup d'incompréhension, de désarroi, d'amertume et de colère chez de nombreux collègues...

De manière exceptionnelle et inédite, les « chiffres » du 06 sont très nettement en deça des chiffres nationaux ! Inadmissible et incompréhensible pour bon nombre de collègues.

Le SNUipp-Fsu a vivement dénoncé le calibrage imposé au département, autorisant seulement 55 entrées ... et 14 départs ! Si les permutations sont un rouage complexe, il n'en demeure pas moins qu'il eut été possible de permettre plus d'entrées afin de favoriser aussi plus de départs...

L'IA a précisé qu'il avait demandé initialement plus de possibilités au Ministère qui avait cependant tranché différemment du fait du déficit de personnels dans le département.

Pour préciser les chiffres du département:

431 demandes pour rentrer dans le 06 (dont 154 en vœu 1) ; soit 12,76% de satisfaction !
109 demandes pour quitter le 06 (dont 30 pour rapprochement de conjoint) ; 14 départs dont seulement 3 « rapprochement de conjoint », soit un taux de satisfaction de 12,84% (10% pour le rapprochement de conjoint) !

D'autre part, seule 1 collègue ayant « bénéficié » d'une bonification exceptionnelle au titre du handicap quitte le département, 6 restent dans le 06...

Sans parler des demandes pour « convenances personnelles » qui englobent bien des situations différentes et tout à fait légitimes.

Nous avons rappelé la situation de précarité qu'engendrait ce résultat et les choix contraints qui s'imposaient pour beaucoup (demande de disponibilité pour rejoindre le conjoint, ou pour « convenances personnelles » suite à une situation médicale notamment... tout cela sans salaire ...).

Un groupe de travail ministériel « bilan » est prévu ce jour. Le SNUipp-Fsu y portera tous ces éléments.

Le SNUipp a demandé que des échanges nombre à nombre entre départements puissent se faire dès le mois de juin.

Réponse IA : accord entre le Var et les AM; à étudier au cas par cas pour les autres demandes. Le SNUipp-Fsu poursuivra ses interventions dans ce sens.

Le SNUipp a demandé à ce que les exeat soient accordés par principe dans l'espoir où les ineat seraient accordés dans les départements sollicités par les collègues.

Réponse IA : Le département risquant d'être déficitaire à la rentrée, le DASEN n'exclut pas d'être plus regardant sur les demandes d'exéats.

Le SNUipp a demandé à ce que la situation des collègues ayant « bénéficié » de la bonification exceptionnelle au titre du handicap soit suivie de très près avec accord d'exeat et intervention de l'IA 06 auprès de ses homologues des départements demandés pour favoriser l'ineat. Nous avons rappelé que ces situations avaient été largement étudiées et "soutenues" par le Médecin de prévention.

Réponse IA : les demandes d'exeat seront étudiées en fonction des courriers des collègues. Inadmissible.

Sur toutes ces questions, le SNUipp poursuivra ses interventions avec détermination.

Le SNUipp-Fsu a également demandé que la campagne pour le recrutement d'ineat soit lancée d'ores et déjà.

L'IA a confirmé son intention de solliciter très vite des ineat dès réception des demandes.

Une demande d'annulation de permutation a été étudiée suite à un changement de situation familiale. Le SNUipp a présenté les éléments fournis par la collègue. Accord de l'IA 06.

2) Elaboration des nouveaux projets d'école : prolongation des projets en cours dans l'attente de la publication des nouveaux programmes.



Lors de la Capd du 30 janvier, le SNUipp-Fsu avait demandé à surseoir à l'élaboration de nouveaux projets d'école dans l'optique de la publication de nouveaux programmes (pour la maternelle en 2015, puis les autres cycles les années suivantes).

Nous avons demandé à ce que les équipes puissent travailler à des avenants au projet d'école actuel afin qu'elles aient le temps de s'appropriier et de tenir compte des nouveaux programmes.

Nous avons à nouveau rappelé qu'il n'y avait, de surcroît, aucune circonscription à notre connaissance qui avait prévu du temps pour les équipes, dans le cadre des 108 heures, pour réfléchir à l'élaboration d'un nouveau projet d'école.

L'IA avait sursoit à sa réponse, souhaitant consulter les IEN.

Réponse IA : un bilan sera fait au cours du 1er trimestre 2015. Les nouveaux projets d'école seront élaborés en juin 2016. Le SNUipp a demandé à ce que du temps spécifique pour cela dans le cadre des 108 heures.

3) Modalités de récupération pour les collègues en dépassement des obligations de service hebdomadaire.

C'était une question déjà posée par le SNUipp lors de la dernière Capd puisque la note départementale parue en septembre n'était pas en accord avec la note de service ministérielle n° 2014-135 du 10 septembre 2014, parue au BO le 16 octobre 2014. Suite à nos interventions répétées, une nouvelle circulaire départementale est parue soit plus de 3 mois après la publication au BO...

Le SNUipp-FSU qui s'est opposé à la déréglementation des obligations de service des titulaires remplaçants et des collègues sur postes fractionnés décidée par le ministère suite à l'usine à gaz des rythmes scolaires décrétée par les textes Peillon et Hamon.

Pour le SNUipp, les collègues doivent être associés à l'arrêt de leurs calendriers de récupération et ce de façon suffisamment anticipée dans le temps.

Réponse IA: cette question sera abordée en Conseil d'IEN prochainement. Nous relancerons l'IA dès sa tenue.

Nous encourageons les collègues à nous saisir si besoin et serons vigilants sur la mise en application de cette circulaire qui devra bien intégrer bien les directives données par la note de service ministérielle.

4) Modalités de mise en place des nouvelles décharges de direction à la rentrée 2015.

Deux changements sont programmés à la rentrée 2015 :

- les écoles à trois classes bénéficieront de dix journées de décharge fractionnables sur l'année (une journée par mois)
- les écoles élémentaires à neuf classes passeront d'un quart à un tiers de décharge.

Si ces évolutions sont un progrès dans la reconnaissance de la charge de travail et de responsabilités des directeurs et directrices, elles restent, pour le SNUipp-FSU, insuffisantes.

Le SNUipp-Fsu a rappelé la nécessité de prévoir des remplaçants dans le cadre de la journée mensuelle et veiller à l'équité de traitement entre les écoles concernées par le 1/3 de décharge (amplitude horaire différente du fait des rythmes). Se pose aussi la question d'insérer ou non ces 1/3 de décharge dans le cadre du mouvement Trs.

Visiblement aucune anticipation de la part de l'IA sur ces questions.

Réponse IA: cette question sera abordée en Conseil d'IEN prochainement.

Nous relancerons l'IA dès sa tenue.



5) Nouvelle circulaire concernant les accidents des élèves. Déclaration d'accident scolaire / Application BAOBAC

Le formulaire de déclaration d'accident a fait l'objet d'une actualisation récente, fondée sur une mise en conformité avec la circulaire nationale de 2009. Le SNUipp-FSU a dénoncé son caractère exhaustif qui constitue un nouvel élément de surcharge administrative pour les directeurs/trices. Par exemple, le numéro de sécurité sociale du représentant légal est requis. Or cette information n'est pas disponible dans les écoles, elle doit donc être obtenue par enquête auprès de la famille dans un délai contraint de 48 h.

Par ailleurs, le recueil de témoignages (potentiellement d'élèves) est trop orienté sur le rôle de l'enseignant de surveillance. Nous avons demandé que ces éléments qui ne figurent pas dans la circulaire nationale soient revus.

Enfin, nous avons dénoncé les opérations de saisie en ligne sur l'application BAOBAC. En cohérence avec les travaux engagés sur la simplification administrative, nous avons dit notre opposition à un travail redondant de saisie d'une information déjà disponible à l'IEN, suite à transmission du rapport d'accident. La saisie statistique doit donc se faire à l'échelle de la circonscription et pas à celle des écoles.

Pour le SNUipp-FSU, la simplification administrative implique bel et bien la suppression de tâches inutiles dont l'empilement empêche les directeurs de se consacrer aux missions d'animation de l'école, d'un point pédagogique et relationnelle (familles, partenaires).

L'IA-DASEN a renvoyé la discussion et son arbitrage futur à l'issue des travaux du GT sur la simplification administrative.

D'ores et déjà, le SNUipp-FSU 06 appelle l'ensemble des collègues directeurs et directrices à boycotter la saisie en ligne sur BAOBAC.

6) Une situation personnelle a été étudiée.

7) A NOTER Nouvel appel à candidature "coordonnateur ZEP" Bon Voyage

Après un nouvel appel infructueux (les candidats qui avaient eu avis favorable n'ont pas donné suite du fait du rajout dans le secteur géographique concerné du collège Duruy et des écoles Macé, ce qui n'était pas prévu dans l'appel initial).

Une CAPD fleuve où les élu(e)s du SNUipp-Fsu ont joué, une fois encore, pleinement leur rôle dans la défense des intérêts collectifs et de situations individuelles.

